

République de Côte d'Ivoire - Union Européenne

11^{ème} Fonds Européen de Développement

Programme indicatif national

pour la période 2014 - 2020

CLAUSES GENERALES

Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la Commission Européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la Commission Européenne, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union Européenne en faveur de la République de Côte d'Ivoire, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif national est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union Européenne envisage de mettre à la disposition de la République de Côte d'Ivoire pour la période 2014-2020, un montant de 273 millions EUR est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission Européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République de Côte d'Ivoire bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union Européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

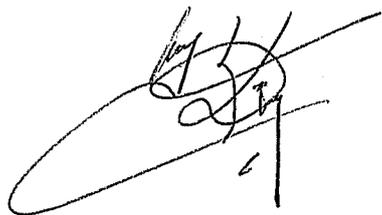
(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats Membres de l'Union Européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union Européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prise par la Commission à la demande du gouvernement de la République de Côte d'Ivoire dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des FED précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et

précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11^{ème} FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11^e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif national ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Nairobi, le 19 juin 2014



Pour le gouvernement de la
République de la Cote d'Ivoire



Pour la Commission européenne

Table de Matières

Liste des acronymes.....	5
Résumé	6
1 Les lignes générales de la réponse de l'UE	7
1.1 Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire	7
1.2 Choix des secteurs	8
2 Aperçu financier (montants indicatifs - pourcentages arrondis).....	12
3 Soutien de l'UE par secteur	12
3.1 Renforcement de l'Etat et consolidation de la paix	12
3.1.1 Objectif général et objectifs spécifiques	12
3.1.2 Principaux résultats attendus	12
3.1.3 Principaux indicateurs	14
3.1.4 La coordination des donateurs et le dialogue politique.....	14
3.1.5 Engagements financiers et politiques.....	14
3.1.6 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle.....	15
3.2 Agriculture et Sécurité alimentaire	15
3.2.1 Objectif général et objectifs spécifiques:	15
3.2.2 Principaux résultats attendus:	15
3.2.3 Indicateurs.....	17
3.2.4 La coordination des donateurs et le dialogue politique.....	17
3.2.5 Engagements financiers et politiques du Gouvernement	17
3.2.6 Evaluation environnementale	17
3.2.7 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle.....	18
3.3 Energie	18
3.3.1 Objectif général et objectifs spécifiques	18
3.3.2 Principaux résultats attendus	18
3.3.3 Principaux indicateurs	18
3.3.4 La coordination des donateurs et le dialogue politique.....	18
3.3.5 Engagements financiers et politiques du Gouvernement	19
3.3.6 Evaluation environnementale stratégique.....	20
3.3.7 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle.....	20
4 Appui à la société civile.....	20
5 Enveloppe B	20
6 Autres mesures d'appui	21
6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions	21
6.2 Appui à l'Ordonnateur national	21
Pièces jointes	22
Annexe 1 – Aperçu du pays.....	23
Annexe 2 – Matrice des bailleurs.....	27
Annexe 3 - Cadres d'intervention sectorielle.....	28
Annexe 4 – Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds (les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs).....	34

Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
APP	Accord de Partenariat dans le domaine de la Pêche
APV	Accord de Partenariat Volontaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CLSG	Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra-Leone et Guinée
COMOREX	Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EE	Efficacité Energétique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ER	Energies Renouvelables
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCT	Facilité de Coopération Technique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FLEGT	Application des Règlements forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux
FMI	Fonds Monétaire International
FRCI	Forces armées Républicaines de Côte d'Ivoire
GIZ	Société Allemande de Coopération Internationale
IPP	projets indépendants de production
LOA	Loi d'Orientation Agricole
OCPRE	Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'Etat
ONUOI	Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire
PAD	Partenariat au Développement
PAPE	Programme d'Appui aux Parc de l'Entente
PAPED	Programme de l'Accord de Partenariat Economique pour le Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme Indicatif Pluri-annuel
PIR	Programme Indicatif Régional
PND	Plan National de Développement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PRONER	Programme National d'Electrification Rurale
PSAD	Programme d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire
REDD+	Réduction des Emissions de gaz à effet de serre de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SIF	Système d'Information Foncière
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

Résumé

L'Union européenne s'est engagée aux côtés de la Côte d'Ivoire pour promouvoir la stabilité et la croissance économique du pays, pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable, à la promotion des valeurs fondamentales, de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme. L'UE poursuit cette stratégie à travers l'ensemble des instruments à sa disposition notamment: dialogue politique, interventions de sortie de crise/stabilité, actions humanitaires, interventions de développement, coopération commerciale, soutien à travers la Banque européenne d'Investissement, etc.

Le 11 FED pour la Côte d'Ivoire comprendra trois secteurs de concentration, pour un montant total de 273 millions EUR. Le premier secteur "**renforcement de l'Etat et consolidation de la paix**" visera la poursuite de l'appui aux fonctions régaliennes (y compris les questions de justice, état de droit, bonne gouvernance, démocratie, sécurité intérieure, RSS, droits de l'homme, finances publiques), et le renforcement des capacités et de la transparence des services publics y compris au niveau des services déconcentrés. Le deuxième secteur **agriculture**" permettra de sécuriser le foncier rural et la gestion rationnelle et durable de l'espace rural. Une attention particulière sera portée à la promotion des productions vivrières péri-urbaines en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et la création d'emploi. Le troisième secteur "**énergie**" contribuera au redressement du secteur électrique et assurera de manière durable la sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût.

Hors secteurs de concentration, des appuis à la société civile et à l'Ordonnateur national pourront être financés. Outre l'approche projet, l'appui budgétaire reste une option pour la mobilisation de l'aide communautaire.

Le programme indicatif national a été conçu sur la base du PND. Il intervient de manière cohérente et complémentaire aux interventions d'autres instruments de l'UE, en premier lieu le programme régional, l'Instrument de stabilité, les activités d'ECHO et les programmes thématiques. Le programme tient compte des avantages comparatifs et de la compétence acquise par la coopération de l'UE dans certains domaines. En continuité avec le cycle précédent de programmation, la coordination et la division du travail avec les autres partenaires du développement, en particulier les Etats membres de l'UE dans le cadre de l'approche globale, seront poursuivies. L'objectif d'une programmation conjointe, pour laquelle les travaux préparatoires ont déjà commencé, est visé pour la période postérieure à l'actuel PND, dans le cadre de la revue de mi-parcours au cours de l'année 2016.

Montant proposé (en millions EUR)	273
<i>Renforcement Etat et consolidation de la paix</i>	60
<i>Agriculture et sécurité alimentaire</i>	60
<i>Energie</i>	139
<i>Mesures d'appui à la société civile</i>	7
<i>Mesures d'appui</i>	7

1 Les lignes générales de la réponse de l'UE

1.1 Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

L'Union européenne (UE) s'est engagée aux côtés de la Côte d'Ivoire pour promouvoir dans la durée la stabilité et l'émergence du pays, élément indispensable à l'approfondissement du partenariat entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest, qui est notre deuxième voisinage. Cet engagement politique, économique et de développement doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes et ouest-africaines, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable, à la promotion des valeurs fondamentales, de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, en ligne avec le Programme pour le changement et le Consensus européen pour le développement.

Dans son action aux côtés de la Côte d'Ivoire, l'Union européenne utilise l'ensemble des instruments dont elle dispose: dialogue politique, interventions de sortie de crise/stabilité, actions humanitaires, interventions de développement, coopération commerciale, soutien à la Banque européenne d'investissement etc. Elle veille aussi à mettre en place avec ses Etats membres une coordination renforcée sur l'ensemble de ces domaines, qui doit mener en termes politiques à une vision stratégique commune et en termes de développement à une coopération conjointe en 2016. L'action de l'Union européenne s'inscrit en outre dans le cadre d'une stratégie européenne plus globale dans la région Afrique de l'Ouest, notamment dans le cadre d'un Accord de Partenariat Economique régional qui devrait remplacer l'APE intérimaire avec la Côte d'Ivoire.

En soutien au Plan National de Développement (PND) de la Côte d'Ivoire et au document stratégique suivant, l'intervention de l'UE doit contribuer à :

- la consolidation de l'Etat et la restauration des fonctions régaliennes et des services de l'Etat qui sont indispensables à la stabilité, à la cohésion sociale, au développement et au renforcement de l'Etat de droit, suivant les principes d'engagement auxquels la Côte d'Ivoire souscrit en sa qualité de membre du G7+ et à la suite du lancement dans le pays en juin 2013 du New Deal (tel que défini lors de la conférence de Busan sur l'efficacité de l'aide en 2011). Ceci passe d'abord par le rétablissement de la sécurité, de la justice et de la liberté de circulation sur l'ensemble du territoire ivoirien. Ceci passe ensuite par la remise en place des services économiques et sociaux qui vont de pair avec une administration moderne de l'Etat et de ses entités déconcentrées et décentralisées.

- la croissance inclusive et le développement économique en favorisant l'investissement et le développement du secteur privé, en agissant sur l'environnement des affaires et l'énergie et en veillant à ce que la croissance soit distributive pour tous notamment par la création d'emplois, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, ce qui passe également par une formation professionnelle en adéquation avec les besoins et capacités du pays.

- le développement du monde rural, dans le cadre d'une approche focalisée sur la mise en œuvre des réglementations en matière de foncier, aspect central des crises socio-politiques qu'a connu la Côte d'Ivoire, et élément important de la politique vivrière et de la gouvernance forestière (en liaison avec la négociation FLEGT ou "Application des Règlements forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux"). La sécurité alimentaire et la contribution du développement rural à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la résilience des populations face aux changements climatiques sont des éléments de cette approche.

L'appui à la bonne gouvernance basé sur les principes fondamentaux tels que la participation, l'inclusion, la transparence et la responsabilité s'avère l'un des outils majeurs de coopération de l'UE. La promotion de ces principes à travers les trois secteurs permettra notamment de renforcer progressivement la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et d'accroître la capacité institutionnelle de servir efficacement les citoyens.

L'Union européenne poursuivra ses efforts de dialogue de politiques sectorielles (y compris dialogue avec la société civile) pour soutenir la volonté politique nécessaire aux réformes ambitieuses qui doivent mener la politique ivoirienne. L'UE accompagnera ce dialogue d'une mobilisation significative de ses moyens financiers, en privilégiant les interventions dans les secteurs où sa valeur ajoutée par rapport aux autres partenaires est la plus pertinente. A cette fin, l'UE continuera de mener activement une politique de coordination des partenaires

au développement, sous l'égide du Gouvernement ivoirien. La mise en œuvre du 11^{ème} FED et la revue à mi-parcours seront une occasion unique pour détailler la mise en œuvre des priorités retenues et la division des tâches entre l'UE et les Etats membres, dans le cadre de la programmation conjointe.

Vu le rôle important que prend le secteur de la pêche en Côte d'Ivoire, les aspects gouvernance, gestion, contrôle et conservation seront traités au niveau régional et coordonnés avec l'action de l'Union européenne pour le développement du secteur de la pêche, notamment dans le cadre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) conclu entre l'UE et la Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire a paraphé et signé un Accord de Partenariat Economique (APE) intérimaire avec l'Union européenne qui n'a jamais été ratifié ni appliqué. Malgré cela la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un accès libre au marché européen en vertu du Règlement d'Accès au Marché depuis janvier 2008.

L'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE devra régir une fois adopté et à partir de son entrée en vigueur l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et la Côte d'Ivoire et remplacer l'APE intérimaire qui n'avait en tout cas qu'une vocation transitoire. L'APE avec sa double vocation, commerciale et de développement, doit contribuer à la réalisation des objectifs de croissance accélérée et de développement durable du pays. L'UE assumera pleinement ses engagements qui découlent de l'APE intérimaire (si ratifié et appliqué par la partie ivoirienne), du futur APE régional, ainsi que ceux pris en matière de facilitation du commerce dans le cadre multilatéral. Les objectifs poursuivis par la coopération entre l'UE et la Côte d'Ivoire visant le développement de l'agriculture et du secteur de l'énergie constituent une réponse aux objectifs exprimés par la région dans le Programme APE pour le Développement (PAPED).

La stratégie de l'UE avec la Côte d'Ivoire prend en compte les leçons tirées de l'expérience et des évaluations des programmes de coopération précédents de l'Union Européenne. Par ailleurs, les enseignements tirés seront systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre de la coopération, en particulier dans les phases d'identification et de formulation.

1.2 Choix des secteurs

Cet exercice de programmation devra être soumis à une revue à mi-parcours, indispensable en 2016. Ceci coïncidera avec l'adoption par la Côte d'Ivoire d'un nouveau PND qui fera suite aux élections présidentielles prévues fin 2015.

Celui-ci devrait inscrire le pays dans une logique d'émergence là où l'actuel PND est influencé par la sortie de crise et la stabilisation du pays. Dans ce contexte la programmation UE s'adaptera aux exigences nouvelles que ne manquera pas de porter le deuxième PND.

Cette revue à mi-parcours doit également confirmer, ou modifier, les choix des secteurs et les montants correspondants au regard de la matérialisation de l'engagement gouvernemental dans chaque secteur. L'exercice de programmation conjointe prévu par l'UE et ses Etats Membres, à partir de 2016, sera aussi un élément d'influence déterminant lors de cette revue à mi-parcours.

Dans la formulation des programmes, une attention particulière sera portée aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), pour leur rôle dans l'apport de solutions efficaces et viables, valables pour tous les secteurs focaux du PIN.

Le règlement relatif à la mise en œuvre du 11^e Fonds européen de développement stipule dans son préambule 15 que : « le présent règlement devrait autant que possible contribuer à l'objectif consistant à consacrer 20 % au moins du financement de l'UE aux objectifs de l'action pour le climat, tout en respectant le principe de partenariat avec les pays ACP inscrit dans l'accord de Cotonou ». Les cas échéant, cela sera pris en compte dans la mise en œuvre des programmes.

Les codes du CAD seront systématiquement inclus pour tous les interventions dans les phases d'identification et de formulation lorsque la précision est suffisante pour permettre un choix approprié d'un code du CAD.

Secteur 1: Renforcement de l'Etat et consolidation de la paix

Les fondements de l'Etat restent fragiles même si les fonctions régaliennes sont progressivement remises en place et les services publics peu à peu redéployés sur le territoire. Le renforcement de la stabilité du pays et sa

cohésion sociale sont liées à son émergence économique. Cette dynamique de renforcement mutuel sous-tend le bon déroulement du processus de réconciliation, soutenu par l'UE.

La sécurité s'est globalement améliorée sur le territoire malgré des incidents récurrents notamment à l'encontre des forces armées (FRCI) qui continuent à assumer les fonctions de maintien de l'ordre normalement dévolues aux forces de police et de gendarmerie de manière pas toujours conforme aux standards des droits de l'homme. La réforme du secteur de la sécurité (RSS) peine à se mettre en place tout en restant une priorité du pays. Le fonctionnement de la justice reprend progressivement au plan civil, pénal et commercial, même si d'importants défis restent à être surmontés. L'UE y a apporté un soutien conséquent à travers plusieurs projets et avec un appui budgétaire exceptionnel "State building contract".

Le secteur de concentration 1 vise à soutenir le passage de la sortie de crise vers une projection sur l'objectif d'émergence en 2020. Il s'inscrit dans le Plan national de développement et son premier résultat stratégique est "Les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée". Les interventions proposées dans ce secteur participent ainsi des objectifs n° 2, 3 et 4 des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat (OCPRE) du New Deal. En outre, elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie pays « Démocratie, gouvernance et renforcement de la société civile ».

L'objectif est de contribuer à la consolidation de la paix et au développement de la Côte d'Ivoire. L'appui du secteur 1 vise à la fois à soutenir l'action en faveur des pauvres de l'Etat et à contribuer à une meilleure gestion des finances publiques. Dans l'optique d'une amélioration rapide des indicateurs sociaux et de développement, les objectifs spécifiques sont d'améliorer le fonctionnement de l'administration publique sur tout le territoire et de contribuer à l'amélioration de la qualité du service rendu au citoyen à travers la mise en œuvre de politiques publiques effectives, efficaces, équitables et transparentes.

Dans une première étape, au travers du déboursement en 2014 de l'avenant au State Building Contract du 10^{ème} FED, ce secteur poursuivra à appuyer les fonctions régaliennes. Une attention particulière sera maintenue concernant les questions de justice, sécurité intérieure, RSS et de respect des droits de l'homme, visant en particulier la restauration de la sécurité au profit des citoyens.

Dans un deuxième temps (de 2015 jusqu'au rendez-vous de mi-parcours de 2016), il visera le renforcement des services publics au niveau du rôle des services déconcentrés (par exemple santé, assainissement, emploi, formation professionnelle), pour préparer les conditions d'une décentralisation qui permette à terme une meilleure distribution des pouvoirs nécessaires à la stabilité du pays.

En outre, le secteur de concentration 1 poursuivra le soutien au respect des droits de l'homme, à la bonne gouvernance, à la démocratie, au renforcement de la société civile, à l'amélioration de la gestion des finances publiques, à la réduction de la corruption, et à l'amélioration de la gouvernance environnementale et forestière.

L'objectif est donc à la fois de soutenir l'action en faveur des pauvres de l'Etat et de renforcer l'efficacité, la responsabilité et la transparence des services financiers pour une meilleure gestion des finances publiques, notamment poursuivre la déconcentration des systèmes de gestion des finances publiques et des services de l'administration financière.

Le secteur de la santé pourrait continuer à être soutenu dans le cadre du Partenariat pour la Transition (une transition entre les activités d'urgence et la réhabilitation des services de l'Etat dans le secteur de la santé) et avec les efforts conjoints déployés par les services de l'aide humanitaires et du développement de l'UE dans une perspective de LRRD, en étroite coopération avec les autorités de la Côte d'Ivoire et avec le soutien de la France (avec leur contribution externe au budget), afin de contribuer à la réhabilitation de la capacité de l'Etat dans le secteur de la santé et dans la perspective de transférer progressivement la gestion du secteur de la santé aux autorités locales.

Secteur 2: Agriculture

L'agriculture demeure la base de l'économie nationale, elle contribue à hauteur de 22% à la formation du produit intérieur brut (PIB), procure environ 75% des recettes d'exportation non pétrolières et constitue la source de revenus de 2/3 des ménages. L'agriculture occupe 46% de la population active (emploi direct). L'analyse des profils de revenus indique cependant une détérioration des conditions de vie des ménages depuis les années 1990. Le taux de pauvreté en 2008 atteint 48,9% au niveau national, avec une forte prédominance de

la pauvreté rurale (62.5%) alors qu'elle était de 42% en 1993. Le chômage s'est accru et affecte particulièrement les femmes, les jeunes et les populations rurales.

Le secteur agricole est composé de trois sous-secteurs : (i) la production végétale organisée autour de 19 filières (cultures pérennes ou d'exportation et cultures vivrières) ; (ii) la production animale et halieutique et (iii) la production sylvicole.

Jusqu'en 1990, le développement des filières était tributaire des interventions de l'Etat, puis l'Etat s'est ensuite progressivement désengagé des filières de production en privatisant la plupart des sociétés d'Etat et en instaurant un mécanisme autonome de financement de la recherche et du conseil agricole. Devant les conflits répétés autour de la question foncière, l'Etat a adopté la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural.

Cette dynamique de modernisation n'a pas donné les résultats escomptés dans la plupart des filières. Malgré l'adoption de la loi sur le foncier, les problèmes de l'accès et de la sécurisation des terres sont restés entiers. En particulier, la situation à l'Ouest du pays est caractérisée depuis de nombreuses années par des fortes tensions interethniques alimentées par des problèmes fonciers. Dans ce contexte, appuyer la politique foncière (au-delà du potentiel de croissance économique qui sera libéré) se justifie pour sa dimension politique et son potentiel de prévention et de résolution de conflits.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les déficits structurels enregistrés pour le riz et les légumes sont comblés par des importations qui se situent chaque année à environ 50% des besoins nationaux. La forte saisonnalité de la production vivrière occasionne généralement des périodes de soudure marquées par l'absence de certains produits dans les zones rurales et la hausse significative des prix en milieu urbain. Au total, l'insécurité alimentaire se situe autour de 12% et la Côte d'Ivoire a établi la lutte contre la malnutrition comme une de ses priorités.

L'enjeu pour la Côte d'Ivoire consiste donc à augmenter la productivité afin de réduire la pression sur les dernières forêts du pays. Ces forêts jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique du pays. Cela s'inscrit dans un contexte marqué par : i) Une croissance démographique rapide (3,3%) mais surtout par une urbanisation forte (1 urbain pour 1,5 rural) ; ii) Des déficits vivriers chroniques pour les pays du Sahel, qui appellent une solidarité régionale ; iii) Une flambée des prix des produits alimentaires sur le marché mondial, qui met à mal le pouvoir d'achat des populations ; iv) une augmentation des impacts potentiels des changements climatiques sur un environnement fragilisé par l'exploitation anthropique. Le développement des filières vivrières péri-urbaines constituent un moyen pour combler ces déficits locaux urbains et offrir des opportunités d'emploi à une partie de la jeunesse urbaine et aux femmes.

La dimension "bois-énergie" sera intégrée à la problématique "vivrière" et aux modèles proposés tant dans sa logique de disponibilité de la ressource que dans sa dimension de facteur ayant un impact négatif sur trois des "Rio markers" du changement climatique.

Vu l'importance économique et sociale du secteur et la diversité des enjeux, les moyens seront concentrés autour de deux types d'actions, celles contribuant directement à la modernisation du secteur dans une logique de sécurisation des investissements ("Aid for trade") et celles qui participent au renforcement de la sécurité alimentaire et à la création d'emplois et d'activités durables.

L'objectif de ce deuxième secteur est la sécurisation du foncier rural et la gestion rationnelle et durable de l'espace rural avec une attention particulière portée à la promotion des productions péri-urbaines.

Concrètement, l'appui de l'UE permettra à l'Etat d'accélérer la mise en œuvre de son programme national de sécurisation du foncier rural avec un accent particulier sur la délimitation des terroirs villageois, limitée en 2013 à 1,5% du territoire, en la portant potentiellement à 50% du territoire. Dans le domaine de la sécurité alimentaire les interventions viseront l'amélioration de la productivité des filières vivrières en zone péri-urbaine pour générer durablement des surplus de production et des emplois, y compris des emplois verts.

Il est à noter que cette priorisation s'est faite en prenant en compte les orientations du Programme indicatif régional (PIR) 11^{ème} FED qui prévoit des interventions potentielles dans le domaine de la pêche et des affaires maritimes, ainsi que dans celui de la conservation (Rio Marqueur: Biodiversité). Dans ce domaine particulier, il est à noter que le parc de la Comoé sera intégré au projet Programme d'Appui aux Parc de l'Entente (PAPE) dont le financement sera poursuivi dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) 11^{ème} FED.

Les interventions proposées dans ce secteur participent ainsi des objectifs n° 3 et 4 en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat (OCPRE) du New Deal.

Secteur 3 : Energie

Grâce à ses ressources pétrolières et gazières, la Côte d'Ivoire a acquis une totale indépendance pour son approvisionnement énergétique. Le secteur privé est très présent dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz, le raffinage et la distribution de produits pétroliers, et dans le secteur électrique (production, exploitation, entretien et gestion commerciale).

La Côte d'Ivoire fait néanmoins face à d'énormes besoins d'infrastructures dans le secteur électrique, afin de rattraper les défauts d'investissement de la décennie 2000, de répondre à la forte croissance de la demande d'accès à l'énergie électrique et de la consommation, de réduire les pertes et de retrouver une qualité correcte de la fourniture, ainsi que l'équilibre financier du secteur.

Si les investissements privés et les prêts des banques d'investissement dans la production et le transport sont en cours de mobilisation par l'Etat ivoirien, le financement des réseaux de distribution et de l'électrification rurale reste un enjeu majeur, alors que le Programme National de Développement retient l'énergie, comme un des principaux facteurs, parmi d'autres, d'une croissance répartie équitablement.

Or l'accès des populations à une énergie moderne reste relativement limité en Côte d'Ivoire. Si 75% de la population vit aujourd'hui dans une localité électrifiée (taux d'accès), seule 26% de la population totale a réellement accès à un branchement individuel légal (taux d'électrification). Par ailleurs de grandes disparités subsistent entre régions alors que seuls 34% des villages sont électrifiés (taux de couverture)

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel d'énergies renouvelables considérable (hydroélectricité, biomasse, solaire, voire éolien) qui est insuffisamment valorisé. Les marchés des énergies renouvelables (ER) et de l'efficacité énergétique (EE), indispensables pour rendre l'énergie durablement moins chère et l'économie ivoirienne plus compétitive, restent à développer, dans tous les secteurs de l'économie, par une politique et une stratégie visant à mobiliser les acteurs publics et privés (entreprises et particuliers), mais aussi à attirer les investissements et les financements extérieurs. Cette orientation permettra en outre au pays de concrétiser son engagement dans la lutte contre le changement climatique.

L'objectif de ce troisième secteur sera donc de contribuer au redressement du secteur électrique de la Côte d'Ivoire et d'assurer de manière durable sa sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût. L'intervention de l'UE contribuera à améliorer l'accès des populations à l'électricité, avec une meilleure répartition géographique, une qualité de service améliorée et un prix accessible, à accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité, à améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir la gestion durable du bois-énergie comme principale source d'énergie dans les zones rurales à court terme

L'appui de l'UE permettra l'augmentation du nombre d'abonnés au réseau électrique en milieu rural et périurbain ainsi que l'amélioration de la qualité du service de fourniture d'électricité. Il contribuera à adapter le cadre institutionnel, réglementaire et financier permettant le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il facilitera la mobilisation des investissements pour l'augmentation de la capacité de production en énergie renouvelable et pour la baisse des consommations d'énergie dans l'industrie (notamment du secteur agroindustriel, en tissant un lien direct entre le secteur de l'énergie et celui de l'agriculture), les bâtiments, les usages domestiques et l'éclairage public.

Ce secteur se prête au *blending* et le financement de l'UE dans le cadre du 11^{ème} FED peut avoir un effet levier très important dans la mobilisation d'autres investissements, en particulier des banques de développement.

Les interventions proposées dans ce secteur participent ainsi de l'objectif 4 des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat (OCPRE) du New Deal.

L'atteinte des objectifs fixés dans ce secteur dépendra de l'engagement de l'Etat à œuvrer pour assurer l'équilibre financier du secteur, à créer un cadre réglementé et favorable aux investissements privés, notamment dans le développement des ER et à assurer le bon fonctionnement du système de branchements sociaux.

Une approche sensible au genre sera recherchée dans les différentes interventions autant que faire se peut.

Les secteurs agriculture et énergie contribueront, en outre, à accompagner la Côte d'Ivoire et la région Afrique

de l'Ouest dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union européenne et du Programme de l'accord de partenariat économique pour le développement (PAPED).

2 Aperçu financier (montants indicatifs - pourcentages arrondis)

Montant proposé	273 millions EUR	
Renforcement Etat et consolidation de la paix	60	22 %
Agriculture et sécurité alimentaire	60	22 %
Energie	139	51 %
Total 3 secteurs	259	95 %
Mesures d'appui à la société civile	7	2,5 %
Mesures d'appui	7	2,5 %

3 Soutien de l'UE par secteur

Cette section fournit une description de l'appui de l'UE pour chaque secteur choisi, y compris l'objectif général, les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les indicateurs principaux. Les valeurs de référence et les cibles possibles seront établies dans la phase d'identification.

Pour tenir compte de la revue à mi-parcours de 2016, la mise en œuvre sera conçue en deux phases. Une première phase d'ampleur financière moindre mais orientée vers la mise en place du cadre institutionnel et des appuis aux réformes qui préparera la mise en œuvre de la deuxième phase de plus grande ampleur. Cette approche en phase permettra en 2016 de juger de l'engagement des ministères à mettre en œuvre les réformes que le 11^{ème} FED doit soutenir et de la capacité des secteurs à absorber les financements et mettre en œuvre les réformes que le 11^{ème} FED doit soutenir et en conséquence, si nécessaire, de réajuster les montants. Cette approche en phases intègre ainsi un effet incitatif fort pour les différents ministères concernés pour mettre en œuvre les réformes nécessaires pour le pays en vue de ne pas perdre les montants alloués, et même d'attirer des montants supplémentaires.

3.1 Renforcement de l'Etat et consolidation de la paix

Montant indicatif: 60 Millions EUR

3.1.1 Objectif général et objectifs spécifiques

L'objectif général est de contribuer à la consolidation de la paix et de l'Etat de droit et au développement inclusif et durable de la Côte d'Ivoire. Dans l'optique d'une amélioration rapide des indicateurs sociaux et de développement, l'objectif spécifique est de contribuer à l'amélioration de la qualité du service rendu au citoyen à travers l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique sur tout le territoire et la mise en œuvre de politiques publiques effectives, efficaces, inclusives, accessibles, équitables et transparentes.

3.1.2 Principaux résultats attendus

Les résultats escomptés sont présentés ci-dessous. Les orientations précises des interventions dans le secteur seront affinées et ajustées au moment de l'identification et de la formulation, en fonction du diagnostic de la situation, des priorités gouvernementales et des interventions des autres partenaires au développement.

Résultat 1. La sécurité des citoyens, l'Etat de droit et le respect de droits de l'homme sont améliorés sur l'ensemble du territoire.

Résultat 1.1. Les capacités, le professionnalisme, la redevabilité des forces de sécurité sont renforcés et la gouvernance du secteur de la sécurité est améliorée.

La mise en œuvre de la réforme du secteur de sécurité est poursuivie. Les capacités des préfectures et sous-préfectures (qui jouent un rôle clé dans la question foncière), des commissariats de police et des postes-frontières sont accrues pour mieux contrôler et garantir la sécurité humaine, la sécurité nationale et le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Les mécanismes institutionnels de contrôle des armes légères et de petit calibre sont renforcés. L'information sur les décisions dans le domaine de la RSS est assurée vis-à-vis de la population et des représentants de la société civile.

Résultat 1.2. Les mécanismes étatiques et non-étatiques de redevabilité et les autorités de contrôle démocratique sont renforcés.

Les dispositifs légaux pour le contrôle du secteur de sécurité sont modernisés. Les capacités des acteurs étatiques et non étatiques engagés dans le contrôle des forces de sécurité et la réduction de la violence armée et du secteur de sécurité sont renforcés. Les décisions dans le domaine de la RSS sont répandues et vulgarisées.

Résultat 1.3. L'Etat de droit est renforcé.

Le système judiciaire et pénitentiaire est renforcé. La justice est rendue de manière indépendante et impartiale. L'accès aux services de la justice est facilité pour tous et notamment les femmes et les mineurs. Le statut de la Commission nationale des Droits de l'Homme est réformé.

Résultat 2. Le fonctionnement des institutions publiques est amélioré, une meilleure distribution des pouvoirs est réalisée et l'efficacité et la transparence de l'administration sont renforcées, au niveau central comme au niveau déconcentré.

Résultat 2.1. Les services transversaux de l'Etat (directions de la programmation, des statistiques, organes de contrôle) sont renforcés.

Dans le cadre d'un soutien à la réforme administrative, les services transversaux qui jouent un rôle clé dans la définition des objectifs fondée sur une bonne connaissance de la réalité (statistiques) dans la répartition des missions entre les services au niveau central et déconcentré et dans le contrôle de la qualité du service rendu (inspections des ministères et inspections des autorités locales) sont renforcés.

Le renforcement des statistiques de qualité sera pris en compte dans la phase d'implémentation.

Résultat 2.2. Le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat est amélioré.

Le rôle des services déconcentrés de l'Etat est clarifié, le fonctionnement est renforcé et ils sont en mesure de jouer, en lien avec les collectivités territoriales, leur rôle de proximité et de veiller à ce que les services soient délivrés efficacement à la population, notamment en garantissant aux femmes un accès égal à ces services. Cet appui à la déconcentration contribuera à préparer les conditions d'une décentralisation qui permette à terme une meilleure distribution des pouvoirs nécessaires à la stabilité du pays. Le choix de concentration sur certaines directions régionales et départementales de différents ministères (par exemple santé, assainissement, emploi, formation professionnelle), se fera en fonction des secteurs prioritaires et des besoins.

Résultat 3. La gestion des finances publiques est améliorée à travers la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques et la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de l'UEMOA.

Résultat 3.1. La mobilisation des recettes de l'Etat est améliorée.

Dans un contexte d'intégration régionale et de transition fiscale, l'efficacité en matière de mobilisation des recettes est accrue et les systèmes fiscaux et douaniers équitables et transparents sont renforcés. Les capacités de prévision en matière de mobilisation des recettes sont améliorées.

Résultat 3.2. La gestion de la trésorerie et le cycle de la dépense sont améliorées.

Les nouvelles dispositions recommandées par les directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sont mises en œuvre.

Résultat 3.3. Les fonctions de contrôle interne et externe sont améliorées notamment dans la perspective d'une lutte renforcée contre la corruption et la fraude.

Une attention particulière est placée sur les contrôles en matière de passation des marchés publics.

3.1.3 Principaux indicateurs

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.1.4 La coordination des donateurs et le dialogue politique

Un groupe des partenaires au développement a été instauré pour une meilleure coordination des partenaires et un dialogue renforcé avec le Gouvernement (ministères sectoriels et transversaux). Elle a abouti à un bon niveau d'échange et à des démarches communes. L'objectif de voir l'initiative endossée par le Gouvernement n'est pas pleinement atteint, même si au niveau global le Premier ministre préside des rencontres trimestrielles avec les partenaires au développement et que le Gouvernement a mis en place le Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX).

Dans le domaine de l'administration déconcentrée, la Banque mondiale et l'Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONU CI) sont des partenaires privilégiés de l'Etat.

Un groupe économie et finances publiques se réunit régulièrement sous l'égide de l'Union européenne avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), la France, les Etats Unis et le Programme des Nations-Unies pour le développement. Les principaux bailleurs sont la Banque mondiale, la BAD et l'Union européenne. Sur la base de la nouvelle stratégie de réforme des finances publiques, une division du travail entre les principaux partenaires sera effectuée, qui devra être prise en compte dans la mise en œuvre de ce volet.

3.1.5 Engagements financiers et politiques

Comme inscrit dans le Plan national de développement, un des résultats stratégiques recherchés par les autorités est le suivant : "les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée". Pour atteindre ce résultat stratégique, l'Etat s'est engagé à mener les interventions nécessaires pour assurer le contrôle de la sécurité, le renforcement de la démocratie et la normalisation de la vie politique, la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

La matérialisation de la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des services devant assumer les fonctions de maintien de l'ordre, le retour aux casernes des forces armées et la réinsertion des 75 000 ex-combattants sont des éléments nécessaires pour la normalisation du pays et la projection sur l'objectif d'émergence en 2020.

Une orientation stratégique claire en matière d'aménagement du territoire et une définition précise des rôles des institutions aux différents niveaux de l'Etat et entre les services de l'administration déconcentrée et les collectivités territoriales est nécessaire pour envisager une poursuite de l'appui à ce secteur. Les moyens matériels doivent également être mis à la disposition des services pour qu'ils puissent accomplir les missions qui leur sont confiées.

Le Gouvernement s'est doté d'un Plan National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption 2013-2017 qu'il se devra de mettre en œuvre.

Le Gouvernement est actuellement en train de préparer une stratégie de réforme de la gestion des finances publiques qui se veut globale et doit couvrir l'ensemble des fonctions du système de gestion. Il sera essentiel que le Gouvernement mette en œuvre cette stratégie sans délai et poursuive les réformes. Dans le cadre du State-building Contract 2012-2015, le Gouvernement s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires en vue de la transformation de la Chambre des Comptes en Cour des Comptes.

Plus généralement, s'il est envisagé de poursuivre dans ce volet ou dans les secteurs de concentration 2 et 3, un appui sous forme d'aide budgétaire, les conditions d'éligibilité devront être remplies, à savoir : existence d'une stratégie de développement (ou stratégie sectorielle) crédible et pertinente, cadre macroéconomique stable, cadre d'amélioration de la gestion des finances publiques saine, contrôle et transparence budgétaires.

3.1.6 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Les risques majeurs possibles susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre du soutien de l'Union européenne dans le secteur sont liés à une possible résurgence de la crise liée au cycle électoral démarrant en 2015, au blocage du processus de réconciliation nationale, au non aboutissement de la réforme du secteur de la sécurité, à l'échec de la réforme du système judiciaire et pénitentiaire, à l'absence ou l'insuffisance d'engagement de l'Etat sur la déconcentration, à l'inachèvement de la réforme du système de gestion des finances publiques.

Il convient de poursuivre et d'achever l'ensemble de ces réformes. Cela nécessitera la mise à disposition des ressources financières adéquates mais aussi la prise de décisions parfois sensibles. Le Gouvernement devra prendre toutes les mesures afin d'assurer un environnement institutionnel et social devant garantir la viabilité des appuis dans ce secteur de concentration.

3.2 Agriculture et Sécurité alimentaire

Montant indicatif : 60 millions EUR

3.2.1 Objectif général et objectifs spécifiques:

L'objectif général est le renforcement de la sécurité alimentaire par la modernisation et le développement durable du monde rural et l'amélioration des performances des filières vivrières. Les objectifs spécifiques et les résultats attendus s'inscrivent dans le Programme National d'Investissement Agricole et le Programme National de Développement.

Objectif Spécifique 1 : Participer à la modernisation du secteur et à l'amélioration de la gouvernance des filières au travers de la sécurisation du foncier rural et de la gestion rationnelle et durable de l'espace rural.

Objectif Spécifique 2 : Promouvoir les productions vivrières péri-urbaines en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et la création d'emploi, tout en assurant la promotion de modes de production durables et résilients aux changements climatiques.

3.2.2 Principaux résultats attendus:

Objectif Spécifique 1

Il s'agit de proposer des pistes de réponse aux défis d'une double transition démographique et économique. Démographique dans le sens d'une urbanisation accélérée du pays et économique dans le sens d'une professionnalisation du secteur. Les résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1.1 : La gestion des terres destinées aux activités économiques rurales dans les différents secteurs (Agriculture, élevage, sylviculture) est renforcée.

Résultat 1.1.1 : *l'application de la loi sur le foncier rural est effective*

La sécurisation foncière occupe une place capitale parmi les mesures incitatives à l'investissement du secteur privé. Il s'agira d'appuyer l'Etat à mettre en œuvre son programme de sécurisation des terres rurales à travers les interventions suivantes : i) la sensibilisation, ii) la redynamisation du dispositif d'application de la loi garantissant l'accès des femmes à la propriété foncière, iii) l'opérationnalisation du système d'information foncière (SIF) iv) la délimitation des terroirs villageois et v) à titre exemplatif la délivrance des certificats fonciers et iv) la mise en place d'un cadre règlementaire pour la location foncière.

Résultat 1.1.2 : *Le cadre de gestion des forêts est actualisé*

Dans le souci de garantir l'objectif de l'Etat de 20% de couvert forestier sécurisé, le résultat attendu est:

- la signature d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV FLEGT)
- l'adoption d'une stratégie nationale de *Réduction des Emissions de gaz à effet de serre de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+)*

Les actions envisagées se limiteront à des études et acquisition de services qui contribueront à renforcer la qualité du dialogue et de la négociation en cours, qui inclut les associations de femmes concernées afin qu'elles fassent entendre leur voix.

Résultat 1.2 : Un premier diagnostic du potentiel foncier est établi

Dans la logique d'une spécialisation durable, en cours, des affectations des terres (filières cacao, palmier, hévéa, bois et autres produits forestiers), il s'avère nécessaire d'établir un diagnostic de la situation actuelle, avec données désagrégées par genre, et de l'impact des plans de développement des filières sur l'espace rural, en intégrant les aspects environnementaux et de lutte contre les changements climatiques. Un accent particulier sera mis, dans la partie septentrionale du pays, sur l'intégration agriculture-élevage en milieu rural, afin de réduire la fréquence des conflits agriculteurs/éleveurs. Pour ce faire les actions à prévoir sont la mise en place d'un cadre de concertation sur l'espace rural, incluant les associations de femmes concernées et la réalisation d'une étude diagnostic à l'échelle nationale.

Objectif Spécifique 2

Malgré l'importance prise sur les marchés urbains par des céréales tels le riz et le blé, il ne faut pas oublier que les marchés urbains restent majoritairement approvisionnés par les produits vivriers locaux et/ou régionaux. Dans le cas de la Côte d'Ivoire et de sa forte urbanisation (1 urbain pour 1,5 ruraux) ainsi que de la réduction des superficies de cultures vivrières au profit des cultures de rente en périphérie des centres urbains (ex.: San Pedro et Abidjan) on observe dès à présent des hausses de prix significatives qui devraient permettre la transformation des cultures vivrières périurbaines en cultures commerciales pourvoyeuses d'emplois et de revenus. Les résultats attendus sont les suivants:

Résultat 2.1 : Des produits stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et la création de l'emploi sont développés

Les interventions visent l'amélioration de la productivité des filières vivrières y compris la filière bois-énergie (agroforesterie), pour générer durablement des surplus de production et des emplois, notamment féminins. L'intégration de l'arbre dans les systèmes de production pour sa contribution à la gestion des sols, la production de bois-énergie et la production de revenus sera favorisée dans ce cadre. Ce résultat contribuera à l'amélioration de la production vivrière tant en milieu rural que périurbain. Les interventions doivent respecter les techniques de gestion durable des terres, y compris les mesures relatives à la gestion durable des ressources naturelles et lutter contre la dégradation des terres, en particulier dans les zones les plus vulnérables à la désertification dans le nord du pays. Ces techniques ont également l'avantage d'atténuer et d'adapter aux effets du changement climatique.

Résultat 2.1.1 : l'accès à des facteurs de production fiables et performants est assuré aux producteurs

Les contraintes à l'accès aux facteurs de production sont liées, soit à leur disponibilité physique, soit à leur qualité, soit à leur coût d'acquisition élevé. Les interventions porteront sur la mise en place d'un dispositif national d'assurance qualité; la mise en place de mesures d'accompagnement pour l'entreprenariat privé notamment féminin, dans les domaines de la production et du commerce de semences et plants, et de prestation de travaux mécanisés ;

Résultat 2.1.2 : Le financement de la recherche agronomique ainsi que du conseil agricole est assuré au travers des mécanismes existants

Les actions concerneront l'appui à la recherche agronomique (amélioration génétique des espèces, adaptation au changement climatique, protection des ressources naturelles, la protection phytosanitaire) appliquée aux filières vivrières (végétale et/ou animale) complémentaires aux programmes existants WAPP et C2D AFD;

Résultat 2.1.3 : L'accès aux technologies et équipements de valorisation, de transformation et de la conservation des productions agricoles et halieutiques est amélioré

Les actions se focaliseront notamment sur les études visant aux améliorations technologiques permettant de contribuer à une réduction des taux pertes.

Résultat 2.2 : La promotion des opportunités d'emploi existantes au sein des cultures vivrières péri-urbaines, y compris des emplois verts, est assurée.

Les productions vivrières occupent une place stratégique dans le développement du pays et sont un enjeu d'avenir pour l'alimentation des centres urbains en Côte d'Ivoire. Ces filières ont enregistré ces dernières années

de faibles niveaux d'investissement. Les interventions prioritaires envisagées concernent la mise en place de mesures encourageant la création d'emplois dans les zones périurbaines par l'aménagement d'infrastructures permettant l'intensification agricole et le forestier villageois en préservant les objectifs de développement durable, la prise en compte des problématiques de commercialisation et l'emploi des femmes.

C'est aussi l'opportunité pour la création d'emplois verts dans l'agriculture (contribuant à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement par la conservation des sols, la réduction de la consommation en eau, l'adoption de méthodes de culture biologiques, ou la réduction de la distance entre l'exploitation et le marché).

Les activités prévues cibleront les populations les plus touchées par la malnutrition partout où cela s'avère pertinent.

3.2.3 Indicateurs

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3

3.2.4 La coordination des donateurs et le dialogue politique

A l'initiative de la Délégation de l'UE (DUE), une coordination des Partenaires au Développement (PAD) existe. Elle a abouti à un bon niveau d'échange et à des démarches communes; son objectif de voir l'initiative endossée par le Gouvernement n'est toutefois pas encore atteint. Dans le domaine spécifique du « Développement rural et de la gestion des ressources naturelles », un groupe est fonctionnel et est piloté conjointement par l'Agence française de développement (AFD) et l'Organisation des nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La coordination des PAD du secteur est forte et reconnue comme telle par les trois Ministères concernés (Agriculture, Elevage et ressources halieutiques, Eaux et Forêts). Durant la crise post-électorale, seule l'UE a poursuivi ses programmes en matière de développement. Avec le retour à la stabilité, les PAD sont en train de relancer leurs programmes de coopération. En particulier l'Allemagne qui poursuit ses activités en cours (GIZ : environnement et sécurité alimentaire), la France et plus spécifiquement l'AFD qui travaille à la mise en œuvre du C2D (Crédit Désendettement Développement) et la Banque Mondiale qui en est au stade de la faisabilité de ces programmes à venir (Infrastructures rurales et Programme d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)). A cela, il faut ajouter un certain nombre de programmes de moindre ampleur (Fonds international de développement agricole (FIDA) et FAO) ou la reprise de contact dans le secteur pour certains bailleurs (BAD et Japon).

3.2.5 Engagements financiers et politiques du Gouvernement

La loi sur le foncier ayant été révisée en 2013 pour la prolonger de 10 ans il est attendu du Gouvernement un engagement fort pour la mise en œuvre de celle-ci qui se traduira au niveau du budget de l'Etat et de la mise en place des conditions nécessaires pour permettre son application (moyens pour les préfets et les sous-préfets, la transparence et l'information sur les procédures de délivrance des certificats fonciers).

3.2.6 Evaluation environnementale

Si nécessaire, une évaluation environnementale appropriée sera effectuée. L'activité agricole, comme toutes les activités économiques, est source d'impacts et de risques environnementaux. Les risques qui pourraient découler des actions initiées dans le cadre du 11^{ème} FED sont notamment la déforestation, une diminution de la biodiversité, l'érosion et l'appauvrissement des sols, les conflits fonciers, la pollution des eaux, l'uniformisation du paysage, les risques de maladie et les accidents pour les hommes. Vu l'important défi de nourrir une population de plus en plus importante, il est nécessaire (i) que les mesures d'atténuation soient envisagées dans le cadre d'études environnementales et sociales, et (ii) que les opportunités de création emplois verts et de développement de techniques de production modernes et respectueuses de l'environnement, ayant un impact positif sur l'environnement et sur la résilience aux changements climatiques, soient identifiés.

Il faut toutefois relativiser ces risques eu égard au fait que l'application de la loi foncière est la réponse à moyen terme à la conservation des forêts et des aires protégées (forêts classées, réserves et parcs nationaux) et que la dimension vivrière sécurité alimentaire doit se doubler d'une approche agroforestière/reboisement.

3.2.7 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Les risques généraux envisagés sont liés à :

- une résurgence de la crise liée à la situation politique (élections générales en 2015) ;
- l'insuffisance des ressources pour la mise en œuvre des activités du PNIA;
- le retard dans la formulation de la Loi d'Orientation Agricole (LOA).
- un engagement insuffisant du Gouvernement dans l'application de la loi foncière.

3.3 Energie

Montant indicatif : 139 millions EUR

3.3.1 Objectif général et objectifs spécifiques

L'intervention de l'UE dans le secteur de l'énergie vise, comme objectif général, à contribuer au redressement du secteur électrique de la Côte d'Ivoire et à assurer de manière durable sa sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût.

Objectif spécifique 1: Améliorer l'accès des populations à l'électricité, avec une meilleure répartition géographique, une qualité du service améliorée et un prix accessible de l'énergie fournie, tout en assurant un dispositif durable de gestion et de financement de l'électrification ;

Objectif spécifique 2: Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité;

Objectif spécifique 3: Améliorer l'efficacité énergétique.

3.3.2 Principaux résultats attendus

Les résultats attendus concernant l'objectif spécifique 1 d'amélioration de l'accès des populations sont :

Objectif Spécifique 1

Résultat 1.1 : Le nombre d'abonnés, désagrégé par genre, a augmenté, notamment en milieu rural et périurbain en respectant l'équité géographique et communautaire dans les raccordements au réseau ;

Résultat 1.2 : La qualité de la fourniture d'électricité est améliorée

Les résultats attendus concernant l'objectif spécifique 2 d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables sont :

Résultat 2.1 : Le cadre institutionnel, réglementaire et financier permet le développement des énergies renouvelables (notamment en favorisant l'investissement privé);

Résultat 2.2 : La capacité de production en Energies Renouvelables a augmenté

Les résultats attendus concernant l'objectif spécifique 3 d'amélioration de l'efficacité énergétique sont :

Résultat 3.1 : Le cadre institutionnel, réglementaire et financier permet le développement d'actions d'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire;

Résultat 3.2 : Les consommations énergétiques spécifiques des industries, des bâtiments, des usages domestiques et de l'éclairage public sont réduites

3.3.3 Principaux indicateurs

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3

3.3.4 La coordination des donateurs et le dialogue politique

Il n'existe pas de cadre de coordination sectoriel, formel et permanent des donateurs piloté par le Gouvernement de Côte d'Ivoire; toutefois dans le cadre de la coordination des Partenaires au Développement (PAD) initiée par l'UE, le groupe thématique "Energie", animé par l'UE, œuvre pour une bonne concertation et pour assurer la cohérence des interventions dans ce domaine. Les priorités identifiées dans ce document ont été discutées et approuvées par ledit groupe.

En ce qui concerne les principaux intervenants dans le secteur il faut noter que l'UE (renforcement de réseaux, électrification rurale) et la BM (renforcement de réseaux, appui institutionnel, branchements subventionnés) étaient les seuls donateurs présents dans ce secteur pendant la période de crise.

Aujourd'hui, la stabilité politique et la reprise économique en cours attirent de nouveaux investissements, en particulier dans la production et le transport. La Chine intervient fortement dans les aménagements hydroélectriques et le développement des réseaux de transports Centre, Ouest et Est. L'Inde et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) participent au financement de l'interconnexion avec le Mali et le réseau de transport Nord. La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) soutient le renforcement des réseaux de transport et de distribution. La BAD participe au cofinancement de l'interconnexion CLSG (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra-Leone et Guinée) et prévoit d'intervenir plus intensément dans le cadre du Fonds africain de développement (FAD) 13. D'autres PAD sont également présents dans le secteur dans une moindre mesure comme l'ONUDI, le PNUD ou le Fonds pour l'environnement Mondial (FEM).

La Banque européenne d'investissement (BEI) prévoit d'intervenir massivement dans le secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire. L'intervention de l'UE dans le cadre du 11^{ème} FED devra permettre de faciliter les investissements de la BEI dans les différents segments (prioritairement dans le développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, mais aussi dans la production, le transport et la distribution électrique) à travers du blending, tout en considérant la possibilité d'avoir recours au Fonds Fiduciaire pour les Infrastructures (ITF).

Concernant les Etats membres, l'AFD, via sa filiale Proparco dédiée au financement du secteur privé, participe au financement des projets indépendants de production (independent power project IPP) Azito et Ciprel. Par ailleurs, la France n'a pas retenu le secteur électricité dans le premier C2D (Contrat de Désendettement et de Développement) 2012-2015. Une intervention dans le cadre de la 2^{ème} phase du C2D pourrait être envisagée, sans certitude à ce stade. L'intervention de l'UE contribuera à préparer le cadre de l'intervention de l'AFD.

3.3.5 Engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du Plan National de Développement (PND 2012-2015), à fournir aux populations une énergie de qualité et à moindre coût. Pour ce faire, il met comme priorité de (i) rendre la gestion du secteur de l'énergie plus participative, transparente et efficace; (ii) rendre l'énergie disponible sur toute l'étendue du territoire; et (iii) améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité.

En ce qui concerne le cadre de gestion du secteur de l'énergie, les efforts porteront sur l'adaptation du cadre institutionnel et réglementaire au nouvel environnement socioéconomique et le renforcement des capacités techniques et matérielles des structures du secteur pour un meilleur accomplissement de leur mission. L'adoption du nouveau code de l'électricité est un pas supplémentaire pour une meilleure organisation du secteur.

Au niveau de la disponibilité de l'énergie sur toute l'étendue du territoire, il s'agira de garantir les conditions d'un approvisionnement permanent en électricité à travers la maîtrise de l'offre et de la demande d'énergie ainsi que par la réhabilitation et la construction d'ouvrages de production, de transport et de distribution d'électricité. En plus de ces efforts, l'efficacité énergétique sera améliorée et les énergies renouvelables seront développées et vulgarisées.

Pour ce qui est de l'accès des populations à des services énergétiques de qualité, le Gouvernement (i) favorisera la vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie, (ii) procédera à la subvention annuelle des branchements sociaux et (iii) électrifiera les localités rurales et fera l'extension des réseaux de distribution aux quartiers périurbains des grandes villes de la Côte d'Ivoire. Concernant spécifiquement l'électrification rurale, le Gouvernement s'est engagé dans un ambitieux programme d'électrification de 500 localités par an dans le cadre du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) adopté par le Conseil des Ministres du 02 juillet 2013 et auquel l'intervention de l'UE pourra contribuer.

La Côte d'Ivoire s'est par ailleurs dotée d'un Plan d'Action et de Développement à long terme du secteur de l'électricité et des énergies renouvelables (2012-2030). Il est complété actuellement par des Plans Directeurs dans l'ensemble des segments du secteur.

Enfin, le Gouvernement ivoirien a mis en place un fonds destiné aux branchements sociaux pour les plus pauvres qui est actif actuellement; son bon fonctionnement constitue un élément clé pour garantir les résultats escomptés de l'intervention de l'UE dans le domaine de l'accès à l'électricité.

3.3.6 Evaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique paraît particulièrement appropriée pour ce secteur. Elle permettra de donner des éléments sur les coûts environnementaux des différentes options possibles, en intégrant les aspects liés à la lutte contre les changements climatiques. Ce sera aussi l'occasion d'intégrer, et d'aller au-delà, des dispositions nationales en la matière.

Le secteur énergétique est soumis aux formes d'évaluations environnementales en vigueur en Côte d'Ivoire, encadrées par le Décret n°2013-41 du 30 janvier 2013 relatif à l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) et le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 relatif à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). En particulier le transport d'énergie électrique par lignes aériennes est soumis à un Constat d'impact environnemental qu'il faudra prendre en compte dans le cadre des projets.

3.3.7 Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Les principaux risques identifiés concernent les possibles difficultés de l'Etat et des institutions du secteur à :

- assurer l'entretien du réseau (équilibre financier d'exploitation) ;
- garantir un système efficace de branchements sociaux ;
- garantir l'équité entre territoires et communautés des raccordements au réseau ;
- adopter les lois qui permettent l'établissement du cadre institutionnel, réglementaire et tarifaire pour la promotion des EE/ER,
- disposer des ressources humaines nécessaires pour assurer la maîtrise d'œuvre du secteur, notamment dans les domaines des EE/ER.
- à coopérer avec les autres institutions impliquées dans les domaines des EE/ER.

4 Appui à la société civile

Montant indicatif : 7 millions EUR

En conformité avec l'accord de Cotonou et son annexe IV, un appui est prévu au soutien des organisations de la société civile. En effet, le renforcement des capacités de la société civile a une place primordiale dans la coopération avec l'Union européenne. Les organisations de la société civile doivent s'approprier le mécanisme décisionnel au niveau national et pouvoir contribuer de manière pertinente à l'élaboration, à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement et à leur suivi-évaluation dans le respect des principes de responsabilité sociale, de préservation de l'intérêt collectif et de bonne gouvernance.

Le Gouvernement devra prendre des mesures pour améliorer le cadre juridique des organisations de la société civile, afin d'en faire des acteurs à part entière du dialogue politique et de développement.

Le renforcement des organisations de la société civile pour les années à venir pourrait s'inscrire dans le cadre de la poursuite et l'approfondissement des initiatives déjà mises en œuvre sur le 10^{ème} FED, notamment le projet Leadership et initiative des acteurs non étatiques. L'appui sous le 11^{ème} FED sera élaboré sur la base d'une évaluation du précédent projet et des autres interventions ciblant les organisations de la société civile et s'inscrira dans une logique de complémentarité avec les appuis financés sur les lignes thématiques budgétaires. Une partie de l'appui aux organisations de la société civile pourrait venir en complément des secteurs de concentration.

La Délégation continuera de poursuivre un dialogue soutenu avec la société civile dans la mise en œuvre du PIN.

5 Enveloppe B

Une enveloppe B pour besoins imprévus (particulièrement adaptée aux situations de fragilité) peut être incluse dans le programme indicatif pluri-annuel (PIP). Cette allocation sera nulle jusqu'à l'émergence d'un besoin. En cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent peut toujours être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée dans le PIP.

6 Autres mesures d'appui

Montant indicatif : 7 millions EUR

6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions

Une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but un renforcement et un transfert de capacités vers les parties prenantes clés est prévue pour la réalisation des différentes étapes de la gestion du cycle de projet. Cette enveloppe permettra de mobiliser l'expertise pour l'élaboration des documents de projets nécessaires dans le cadre de la coopération. Ainsi, la FCT devra permettre de financer les études indispensables à une meilleure définition des actions de l'Union européenne. Elle sera utilisée pour resorber de manière spécifique et pour des montants limités les besoins des ministères techniques en matière de déficit de capacités. Elle ne sera pas utilisée ni pour financer de petits projets dans des secteurs additionnels aux secteurs sélectionnés ni pour des actions liées aux questions transversales.

6.2 Appui à l'Ordonnateur national

La grave crise sociale et politique qu'a connue la Côte d'Ivoire a affaibli les capacités de l'administration publique. Avec la sortie définitive de crise, l'administration fait face à de nombreux défis, dont une meilleure coordination des interventions des bailleurs de fonds extérieurs. En vue de soutenir les ministères techniques dans la préparation et la mise en œuvre des actions financées par l'Union européenne, l'Ordonnateur national dispose d'une structure d'appui (Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire-UE), qu'il faut soutenir dans le but de resorber au niveau national les dysfonctionnements d'encadrement et de pilotage de l'aide communautaire. Cet appui vise aussi à améliorer la qualité de la mise en œuvre des projets et programmes, à accroître le degré d'absorption de l'aide, à renforcer l'appropriation au niveau national tout en s'assurant d'une meilleure visibilité de l'aide communautaire.

Pièces jointes

1. Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des Objectifs du Millénaire pour le Développement, ainsi que d'éventuels autres indicateurs pertinents pour le pays)
2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur
3. Cadre d'intervention sectorielle
4. Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

Annexe 1 – Aperçu du pays

La Côte d'Ivoire, avec une superficie de 322 462 km², et une population estimée à environ 23 millions d'habitants est classée en 2012 à la 168^{ème} place sur 187 avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,432 contre 0,400 en 2011 et 0,397 en 2010.

La Côte d'Ivoire se relève de la crise post-électorale de novembre 2010. Globalement, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée, l'indice général d'insécurité (qui mesure le nombre de phénomènes d'agression), étant passé de 3,8 en janvier 2012 à 1,6 en mai 2013.

La reprise est notable, (9. % de croissance prévue en 2013 contre -4,7% en 2011) et le pays fait figure de puissance économique régionale, son PIB représentant 1/3 du PIB de la zone UEMOA et 2/3 des exportations. Ce rebond est porté par les investissements réalisés dans les infrastructures, notamment de transport, et par le secteur des télécommunications.

Le pays s'est doté d'un Plan National de Développement (PND 2012-2015) adopté en mars 2012 qui est le nouveau cadre de référence de mise en œuvre de la politique publique. Le coût global du PND est estimé à 11.076 Mrd XOF, soit 16.5 Mrd EUR.

L'investissement public contribue fortement à la croissance dans le cadre du Programme National de Développement qui représente 7,5% du PIB et un taux d'exécution des investissements de 94%. Tout cela aidé par une inflation maîtrisée par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à 1,3% et une dette et un déficit dans les limites des critères de convergence de l'UEMOA soit dette/PIB 35,8% et déficit 3,1%.

L'économie de la Côte d'Ivoire est principalement basée sur l'agriculture qui demeure un pilier structurant. Le secteur primaire contribue à près d'un quart du PIB (24,3% en 2012) et emploie plus des deux tiers de la population active du pays (68%). Le secteur secondaire représente 30% du PIB. Le secteur tertiaire contribue à 45% du PIB de l'économie ivoirienne et emploie 22% de sa population active.

Sur le plan budgétaire, le budget de la Côte d'Ivoire entre 2011 et 2014 a considérablement augmenté passant d'environ 3 100 Mrd XOF (environ 4.7 Mrd EUR) en 2011 à 4 200 Mrd XOF dans le projet de loi 2014 (environ 6.4 Mrd EUR), reflétant le rebond de croissance suite à la crise postélectorale ainsi que les ambitions de développement du pays inscrits dans le PND. A titre comparatif, les autres budgets de la zone UEMOA variaient en 2012 de 116 Mrd XOF pour la Guinée Bissau à 2 200 Mrd XOF pour le Sénégal avec une moyenne pour la zone UEMOA de 1 350 Mrd XOF (environ 2 Mrd EUR).

Le budget de la Côte d'Ivoire pour 2013 a fait l'objet d'un collectif budgétaire (plus de 70 Mrd XOF) afin de tenir compte de l'évolution de la situation macro-économique et des résultats du Groupe Consultatif tenu à Paris en décembre 2012 au cours duquel les Partenaires au Développement ont fait des promesses d'engagement sur la période 2012-2015 d'environ 6 Mrd EUR. Ce collectif a permis d'intégrer des projets d'investissements dont les conventions de financement ont été signées en cours d'année et de mettre à niveau les dotations d'autres projets au regard de leur exécution. A fin juin 2013, l'exécution du budget fait état d'un surplus de 105 Mrd XOF au niveau de la mobilisation des ressources et d'un maintien des dépenses dans les enveloppes prévues et le respect des engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le FMI.

	2012		2013
	Prévisions	Réalisations	Estimation
PIB (milliards FCFA)	12 460	12 600	14 070
PIB par habitant (en dollars)	1049,2	1077,7	1 205,2
Taux de croissance réel	8,6%	9,8%	9%
Secteur Primaire (taux de croissance réel)	14,8%	2,3%	2%
Secteur Secondaire (taux de croissance réel)	14,8%	19,2%	16,4%
Secteur Tertiaire (taux de croissance réel)	14,1%	13,5%	12,4%
Secteur non marchand (taux de croissance réel)	4%	3,9%	3,2%
Annuelle (IHPC)	1,1%	1,3%	3%
Déflateur du PIB	1%	1,1%	2,5%
Soldes budgétaires			
Dépenses pour la lutte contre la pauvreté (milliards FCFA)	980	1080,3	1 309,1
Solde budgétaire global (en % du PIB)	-4,3%	-3,4%	-3,2%
Solde Primaire de Base (milliards FCFA)	-1,9%	-1,4%	-0,3%

Commerce Extérieur (en milliards de FCFA)

	2 010	2 011	2012	2013
Balance commercial nette	1 051,4	2 055,3	284,0	-56,4
Exportations	5 558,7	5 742,3	6 059,4	6 501,2
- Biens	5 045,0	5 211,3	5 515,6	5 939,9
- Services non facteurs	513,7	531,0	543,8	561,3
Importations	4 507,2	3 687,1	5 775,4	6 557,6
- Biens	3 652,9	2 796,1	4 817,3	5 543,3
- Services non facteurs	854,4	890,9	958,1	1 014,3

- **OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim**

L'analyse des profils de revenus indiquent une détérioration des conditions de vie des ménages depuis les années 1990. Le contexte général de ces dix dernières années de crise a eu un impact négatif sur le taux de pauvreté qui en 2008 a atteint 49% au niveau national, avec une forte prédominance de la pauvreté rurale (62%) contre 29% en milieu urbain. En 1993, ces taux étaient de 32% au niveau national, 42% en milieu rural et 19% en milieu urbain.

- **OMD 2. Assurer l'éducation primaire pour tous**

Le taux net de scolarisation primaire est passé de 56.6 % en 2008 à 68% en 2011. Des disparités significatives existent au niveau des régions ainsi qu'entre garçons et filles, avec des taux nets de scolarisation plus élevés chez les garçons que chez les filles. Il faut dire néanmoins que la proportion de scolarisation passe du 86 % chez ceux âgés de 70 ans et plus, à 32 % chez ceux de 6-9 ans.

- **OMD 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

L'indice de parité entre sexe dans l'enseignement primaire se situait à 0,88 en 2008 contre 0,92 en 2011. Les femmes restent les plus exposées à l'analphabétisme par rapport aux hommes. La condition féminine a été institutionnalisée et la présence des femmes dans les institutions de l'État (Parlement et Gouvernement) se renforce. Depuis 2011, les femmes occupent environ 10% des postes au parlement, contre 5,7% en 1990 et 8,5% en 2000.

- **OMD 4. Réduire la mortalité infantile**

Sur la période 1997-2012, la mortalité infantile aurait baissé régulièrement, passant de 93 ‰ à 68 ‰. En ce qui concerne la mortalité juvénile, elle aurait également baissée mais dans une moindre proportion (de 52 ‰ à 43 ‰); par ailleurs, la quasi-totalité de la baisse de la mortalité juvénile se serait produite entre les périodes 1997-2002 et 2002-2007.

- **OMD 5. Améliorer la santé maternelle**

Les décès maternels représentent 17 % de tous les décès de femmes de 15-49 ans. Les femmes courent un risque de 1 sur 32 de décéder de cause maternelle pendant les âges de procréation. Le rapport de mortalité maternelle est estimé à 614 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période de sept ans précédant l'enquête (2005-2011).

- **OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies**

Le Gouvernement, à travers le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida a élaboré la Politique Nationale de Santé (PNS) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2012-2015. Suite aux crises successives, la situation sanitaire qui était préoccupante s'est aggravée avec une morbidité et une mortalité élevées avec une recrudescence de maladies à potentiel épidémique, compromettant ainsi l'atteinte des OMD.

- **OMD 7. Assurer un environnement durable**

Après une crise de décennie, Côte d'Ivoire est une fois de plus sur un chemin de croissance solide et durable, couplé avec un sujet de préoccupation pour assurer l'égalité et respect de l'environnement. Le budget annuel de protection environnementale est passé de 15.3 billions de FCFA en 2009 à 23.6 billions.

- **OMD 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Il est dit de privilégier le partenariat sud-sud et inviter les États membres de la francophonie à unir leurs efforts dans ce sens.

INDICATEURS DE GOUVERNANCE



CORRUPTION MEASUREMENT TOOLS

CORRUPTION PERCEPTIONS INDEX (2012)

RANK: 130 / 176
SCORE: 29 / 100



OECD ANTI-BRIBE CONVENTION (2011)

GOVERNMENT EFFECTIVENESS INDEX (2011)

CONTROL OF CORRUPTION (2010)

PERCENTILE RANK: 10%

SCORE: -1.146249049

GLOBAL CORRUPTION PERCEPTION INDEX (2012)



MEASURING TRANSPARENCY

FINANCIAL TRANSPARENCY INDEX (2011)

OPEN BUDGET INDEX (2012)

OTHER GOVERNANCE AND DEVELOPMENT INDICATORS

GLOBAL COMPETITIVENESS INDEX (2012-2013)

HUMAN DEVELOPMENT INDEX (2011)

PRESS FREEDOM INDEX (2011-2012)

JUDICIAL INDEPENDENCE (2011-2012)

RULE OF LAW (2010)

VOICE & ACCOUNTABILITY (2010)

Côte d'Ivoire

DOING BUSINESS

Cette page contient un résumé des données de Doing Business 2014 pour l'économie sélectionnée. Le premier tableau liste le classement général de la facilité de faire des affaires (sur 189 économies) ainsi que le classement selon chacun des indicateurs. Cela liste aussi l'indice de la "distance de la frontière" (DTF)**. Le reste des tableaux résume les sous-indices principaux de chaque indicateur et selon ceux-ci, compare les données de l'économie sélectionnée aux moyennes, d'une part, de la région et d'autre part, des pays à revenus élevés (OCDE).

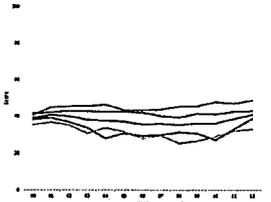
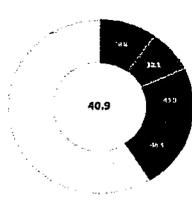
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS		DOING BUSINESS 2014 CLASSEMENT		DOING BUSINESS 2013 CLASSEMENT		VARIATION DANS LE CLASSEMENT	
RÉGION	Afrique Sub-saharienne	107	173				
GRUPPE DE REVENUS	Revenu moyen inférieur						
POPULATION	19 829 750						
PID 2012	1,27						
VILLE COUVERTES	Abidjan	50,11	46,59				
							↑ 6
							↑ 3,62

Classement	Écart de la frontière	DE 2014 Classement	DE 2013 Classement	Variation dans le classement
Création d'entreprise		115	179	+ 64
Contrôle de permis de construire		162	162	Aucun changement
Accès à l'électricité		153	153	Aucun changement
Transfert de propriété		127	152	+ 25
Obtention de prêts		130	120	+ 10
Protection des investisseurs		157	158	+ 1
Paiements des impôts		173	164	+ 9
Commerce transfrontalier		185	165	+ 20
Exécution des contrats		88	127	+ 39
Règlement de l'insolvabilité		95	73	+ 22



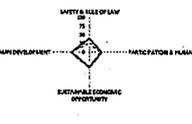
Côte d'Ivoire
2012 scores and ranks

	Score / 100	Change since 2010	Africa average	Rank / 52
OVERALL SCORE	40.9	+4.6	51.6	44
SAFETY & RULE OF LAW	38.8	+11.0	52.7	44
RULE OF LAW	29.5	+13.7	47.6	47
ACCOUNTABILITY	31.5	+1.9	41.5	38
PERSONAL SAFETY	24.2	+5.3	43.1	47
NATIONAL SECURITY	76.1	+25.5	78.4	38
PARTICIPATION & HUMAN RIGHTS	33.1	+4.1	48.4	43
PARTICIPATION	31.7	+9.4	46.1	36
RIGHTS	36.5	+6.4	45.3	35
GENDER	31.0	-3.5	53.8	51
SUSTAINABLE ECONOMIC OPPORTUNITY	43.0	+1.8	47.0	37
PUBLIC MANAGEMENT	53.1	+3.0	53.4	30
BUSINESS ENVIRONMENT	43.2	+1.8	49.1	36
INFRASTRUCTURE	39.3	+5.1	32.6	15
RURAL SECTOR	36.2	-2.6	53.8	48
HUMAN DEVELOPMENT	48.8	+0.9	53.3	39
WELFARE	38.7	+5.1	51.6	44
EDUCATION	41.8	+1.1	52.9	37
HEALTH	65.9	-3.6	70.3	31

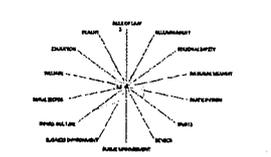


2012/2010 OUTGOING INDEX

2012/2010 INCOMING INDEX



2012/2010 CATEGORY INDEX



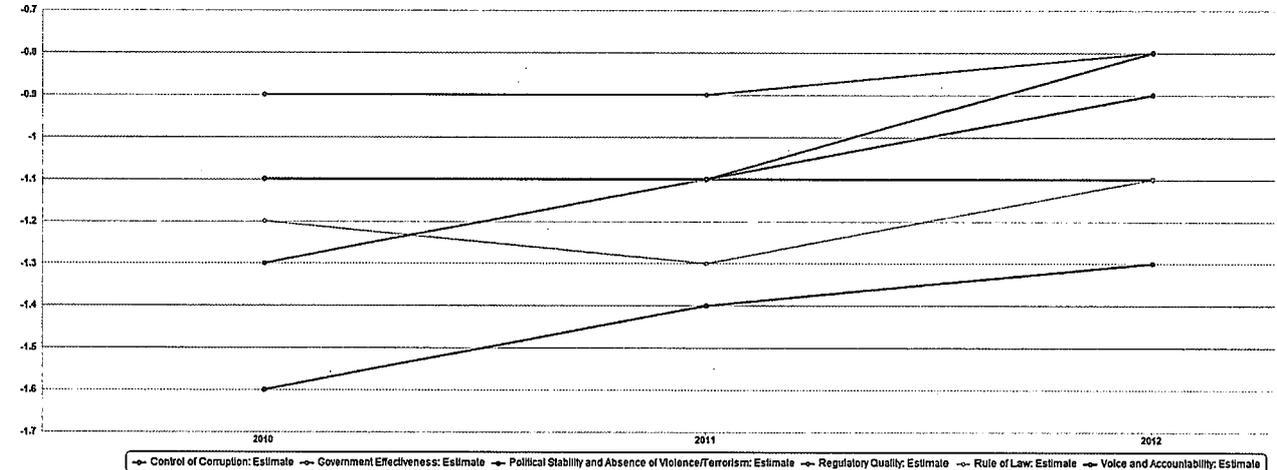
Création d'entreprise	Coût de permis de construire	Passer l'électricité
115	162	153

Création d'entreprise

DB 2014 CLASSEMENT	115	DB 2013 CLASSEMENT**	179	VARIATION DANS LE CLASSEMENT	+64
DB 2014 DDF** (% POINTS)	77,77	DB 2013 DDF** (% POINTS)	62,31	AMÉLIORATION DE LA DDF** (% POINTS)	+25,46

Des informations sur la densité de nouvelles entreprises et sur le nombre de sociétés à responsabilité limitée créées sont répertoriées dans la base de données sur l'entrepreneuriat.

Indicateur	OCDE	AFRIQUE SUB-SAHARIENNE	OCDE
Procédures (nombre)	5	8	5
Délai (jours)	8,0	29,7	11,1
Coût (% du revenu par habitant)	44,4	67,4	3,6
Capital minimum versé (% du revenu par habitant)	164,4	126,7	10,4



Source: Worldwide Governance Indicators

Annexe 3 - Cadres d'intervention sectorielle

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation. Les niveaux de référence (baselines) seront inclus dans les documents d'Action au plus tard.

Secteur 1: Renforcement de l'Etat et Consolidation de la Paix

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
<p>L'objectif général est de contribuer à la consolidation de la paix et au développement de la Côte d'Ivoire. Dans l'optique d'une amélioration rapide des indicateurs sociaux et de développement, les objectifs spécifiques sont d'améliorer le fonctionnement de l'administration publique sur tout le territoire et de contribuer à l'amélioration de la qualité du service rendu au citoyen à travers la mise en œuvre de politiques publiques effectives, efficaces, équitables et transparentes.</p> <p>Résultat 1. La sécurité des citoyens, l'Etat de droit et le respect de droits de l'homme sont améliorés sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Résultat 1.1. Les capacités, le professionnalisme, la redevabilité des forces de sécurité sont renforcés et la gouvernance du secteur de la sécurité est améliorée.</p> <p>Résultat 1.2. Les mécanismes étatiques et non-étatiques de redevabilité et les autorités de contrôle démocratique sont renforcés</p> <p>Résultat 1.3. L'Etat de droit est renforcé.</p>	<p>1.1) Indicateur sécurité et Etat de droit de l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine et Indicateur Paix et sécurité de l'Index de gouvernance mondiale</p> <p>1.2) Nombre de crimes dénoncés à la police</p> <p>1.3) Nombre de préfectures et sous-préfectures, de commissariats, de postes-frontières répondant aux normes de fonctionnalité du ministère</p> <p>1.4) Pourcentage des mesures disciplinaires prises par les inspections à l'encontre des forces de sécurité en fonction du nombre de plaintes pour abus</p> <p>1.5) Nombre de travaux de la Commission sécurité et défense de l'Assemblée nationale</p> <p>1.6) Nombre de cas d'assistance juridique et d'assistance judiciaire</p>	<p>Indice Ibrahim, Index de gouvernance mondiale</p> <p>Rapports des préfectures de police</p> <p>Rapports administratifs du ministère de l'Intérieur, missions, audits</p> <p>Rapports de l'inspection du ministère de l'Intérieur</p> <p>Registres de la Direction des affaires civiles et pénales du Ministère e la Justice</p>
<p>Résultat 2. Le fonctionnement des institutions publiques est amélioré, une meilleure distribution des pouvoirs est réalisée et l'efficacité et la transparence de l'administration sont renforcées, au niveau central comme au niveau déconcentré.</p> <p>Résultat 2.1. Les services transversaux de l'Etat (directions de la programmation, des statistiques, organes de contrôle) sont renforcés.</p> <p>Résultat 2.2 : Le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat est amélioré.</p>	<p>2.1) Disponibilité des statistiques (Institut national de statistiques) (couverture, timing et disponibilités des rapports de services statistiques des ministères couverts, rapports de l'INS chaque année).</p> <p>2.2) Nombre d'inspections et de missions de contrôle conduites par an par les inspections des ministères ciblés, pourcentage de mise en œuvre de recommandations</p> <p>2.3) Nombre de circonscriptions administratives (notamment préfectures et sous-préfectures) répondant aux normes de fonctionnalité définies par le</p>	<p>Rapports des services statistiques des ministères couverts, rapports de l'INS</p> <p>Rapports des inspections des ministères couverts</p> <p>Rapports administratifs du ministère de l'Intérieur, missions,</p>

	<p>ministère</p> <p>2.4) Ressources (budgétaires et humaines) affectées dans les services déconcentrés de l'Etat des ministères choisis</p>	<p>audits</p> <p>Rapports administratifs du ministère de l'Intérieur, lois de finances</p>
<p>Résultat 3. La gestion des finances publiques est améliorée à travers la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques en cours d'élaboration et la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de l'UEMOA.</p>	<p>3.1) PEFA Indicateur 3c: La moyenne des notes des indicateurs PEFA (à l'exclusion des indicateurs de donateurs) (comparaison entre PEFA 2013 et PEFA 2016/2017)</p>	<p>PEFA scores of the latest publicly available assessment</p>
<p>Résultat 3.1 : La mobilisation des recettes de l'Etat est améliorée.</p>	<p>3.2) Recettes propres de l'Etat collectées par an, % des impôts dans les recettes de l'Etat collectées annuellement</p> <p>3.3) Système de collecte des impôts transparent et efficace (cf. notamment indicateur PI-15 du PEFA: Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières)</p>	<p>Loi de finances</p> <p>PEFA (cf indicateurs PI-15)</p>
<p>Résultat 3.2 : La gestion de la trésorerie et le cycle de la dépense sont améliorées</p>	<p>3.4) Prévisibilité de l'exécution budgétaire et notamment prévisibilité de la disponibilité des fonds pour engagement de dépenses (indicateur PI-16 du PEFA)</p>	<p>PEFA (cf indicateurs PI-16)</p>
<p>Résultat 3.3 : Les fonctions de contrôle interne et externe sont renforcées notamment dans la perspective d'une lutte renforcée contre la corruption et la fraude.</p>	<p>3.5) Redevabilité du Gouvernement sur la mise en œuvre des politiques, la collecte de ressources et l'exécution budgétaire (cf. indicateur PEFA notamment PI-26: Etendue, nature et suivi de la vérification externe</p>	<p>PEFA (cf indicateurs 26,)</p>

Les baselines non disponibles et les cibles potentielles seront établies dans les documents d'action.

Secteur 2: Agriculture et sécurité alimentaire

L'objectif général est le renforcement de la sécurité alimentaire par la modernisation du monde rural et l'amélioration des performances des filières vivrières.

Objectif Spécifique 1 : Participer à la modernisation du secteur et à l'amélioration de la gouvernance des filières au travers de la sécurisation du foncier rural et de la gestion rationnelle et durable de l'espace rural.

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
<p>Résultat 1.1. : La gestion des terres destinées aux activités économiques rurales dans les différents secteurs (Agriculture, élevage, sylviculture) est renforcée.</p> <p><i>Résultat 1.1.1 l'application de la loi sur le foncier rural est effective</i></p> <p><i>Résultat 1.1.2 : Le cadre de gestion des forêts est actualisé</i></p>	<p>1.1.1) Nombre de certificats fonciers délivrés par an,</p> <p>1.1.2) Nombre de terroirs villageois délimités par an</p> <p>1.1.3) Superficie couverte par les certificats délivrés par année</p> <p>1.1.4) Nombre de conflits agriculteurs éleveurs au niveau national enregistré annuellement par Ministère de l'Intérieur</p> <p>1.1.5) Un Accord de Partenariat Volontaire FLEGT est signé par le Gouvernement de Côte d'Ivoire avant fin 2017 conformément à la déclaration d'ouverture des négociations de juillet 2013</p> <p>1.1.6) Le dispositif de mise en œuvre du RP-P (ONU REDD) est opérationnel en 2017</p>	<p>Journal officiel</p> <p>Système d'Information Foncier (SIF)</p> <p>Revue de la performance du PNIA (MINAGRI/MIRAH)</p> <p>Accord de Partenariat Volontaire signé par la CE</p> <p>Revue de mise en œuvre du RP-P REDD+</p>
<p>Résultat 1.2 : Un premier diagnostic du potentiel foncier est établi</p>	<p>1.2.1) Une étude/diagnostique est disponible sur l'affectation du foncier rural par activité agricole et minière mise en œuvre par des experts sous la supervision du Ministère de l'Agriculture, et du Ministère du Plan et de la Primateur avant 2018.</p>	

Objectif spécifique 2 : Promouvoir les productions vivrières péri-urbaines en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et la création d'emploi, tout en assurant la promotion de modes de production durables et résilients aux changements climatiques.

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
<p>Résultat 2.1 : Des produits stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et la création de l'emploi sont développés</p> <p><i>Résultat 2.1.1 : l'accès à des facteurs de production fiables et performants est assuré aux producteurs</i></p> <p><i>Résultat 2.1.2 : Le financement de la recherche agronomique ainsi que du conseil agricole est assuré au travers des mécanismes existants</i></p> <p><i>Résultat 2.1.3 L'accès aux technologies et équipements de valorisation, de transformation et de la conservation des productions agricoles et halieutiques est amélioré</i></p> <p><u>Résultat 2.2</u> : La promotion des opportunités d'emploi existantes au sein des cultures vivrières péri-urbaines, y compris des emplois verts, est assurée</p>	<p>2.1.1) Taux d'insécurité alimentaire / Prévalence de la malnutrition (OMS)</p> <p>2.1.2) Taux de couverture des besoins alimentaires EDSCI (Ministère de la Santé Côte d'Ivoire)</p> <p>2.1.3) Nombre d'unités de transformation installées dans le cadre du projet (dans les filières prioritaires comme définies par le Gouvernement) dans le document de stratégie du vivrier financé par la DUE et en cours de validation finale par le Ministère de l'Agriculture.</p> <p>2.1.4) Nombre de producteurs utilisant des intrants de qualité (RSE) et/ou ayant intégré l'agroforesterie</p> <p>2.2.1) Nombre d'emplois créés dans le cadre du projet</p>	<p>Rapports du dispositif suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Enquête Démographique et de Santé à indicateurs multiples (tous les 2 ans)</p> <p>Annuaire de statistiques agricoles</p> <p>Rapport de projet</p>

Les baselines non disponibles et les cibles potentielles seront établies dans les documents d'action.

Secteur 3: Energie

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès des populations à l'électricité, avec une meilleure répartition géographique, une qualité du service améliorée et un prix accessible de l'énergie fournie, tout en assurant un dispositif durable de gestion et de financement de l'électrification		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
Résultat 1.1. Le nombre d'abonnés a augmenté, notamment en milieu rural et périurbain	1.1.1) Taux d'électrification - 26% en 2012 1.1.2) Nombre total de nouveaux abonnés (abonnés BT), désagrégé par type de tarif. - 1.150.528 en 2012 (dont 785.218 abonnés au tarif modéré; 123.451 au tarif professionnel), 1.1.3) Taux de couverture national - 34% en 2012 1.1.4) Le nombre de départements dont le taux de couverture est inférieur à 34% (taux actuel national) - 48/94 en 2012	Statistiques DGE, CIE et CI-ENERGIES, SIE
Résultat 1.2. La qualité de la fourniture d'électricité est améliorée.	1.2.1) Pertes d'énergie techniques et non techniques - 26,34% en 2012 1.2.2) Temps moyen de coupure - 45 h 54 mn en 2012	Statistiques DGE, CIE et CI-ENERGIES, SIE

Objectif spécifique 2 : Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
Résultat 2.1 Le cadre institutionnel, réglementaire et financier permet le développement des énergies renouvelables (notamment en favorisant l'investissement privé).	2.1.1) Textes réglementaires du Code de l'électricité adoptés par le Ministère en charge des énergies renouvelables, avant fin 2017. 2.1.2) Adoption d'une stratégie et d'un plan d'action proposant des normes et instruments financiers adaptés par le Ministère en charge des énergies renouvelables, avant fin 2017.	Journal Officiel DGE DGE, CIE et CI-ENERGIES, DGDD
Résultat 2.2. Augmentation de la capacité de production en Energies Renouvelables.	2.2.1) Nombre de MW généré par des sources d'énergie renouvelable installé - 25 MW de petite hydroélectricité (inférieur à 30 MW) en 2012 2.2.2) Pourcentage de production d'énergie renouvelable dans le mix énergétique national - 1,32 % en 2012	Statistiques DGE, CIE et CI-ENERGIES, SIE

Objectif spécifique 3 : Améliorer l'efficacité énergétique.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
Résultat 3.1. Le cadre institutionnel, réglementaire et financier permet le développement d'actions d'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire	3.1.1) Adoption d'un nouveau code de l'efficacité énergétique des bâtiments par le Ministère de la Construction, avant fin 2017. 3.1.2) Adoption d'une stratégie et d'un plan d'action proposant des normes et instruments financiers adaptés par le Ministère en charge d'efficacité énergétique, avant fin 2017.	Statistiques DGE, CIE et CI-ENERGIES, SIE
Résultat 3.2. Les consommations énergétiques spécifiques des industries, des bâtiments, des usages domestiques et de l'éclairage public sont réduites	3.2.1) Nombre d'équipements efficaces installés - 75 035 LBC installés dans les ménages en 2012 3.2.2) Nombre de GWh économisé par an par les mesures d'efficacité énergétique - Estimé à 2,9 GWh en 2012.	Statistiques DGE, CIE et CI-ENERGIES, SIE

Les baselines non disponibles et les cibles potentielles seront établies dans les documents d'action.

Annexe 4 – Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds (les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs)

	Allocation indicative	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	60 M€	55	5					
SECTEUR 1 – Renforcement de l'Etat et Consolidation de la Paix	60 M€	30	20	10				
SECTEUR – Agriculture	130 M€	40	99					
SECTEUR – Energie								
Pour les pays ACP:								
Autres mesures (appui à la société civile)	7 M€		7					
Enveloppe B	€							
Mesures d'appui	M€							
• Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en oeuvre d'actions	7 M€		7					
• Appui à l'ordonnateur national	M€							
Pour les pays ICJ:								
Mesures d'appui	M€							
• Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en oeuvre d'actions								
Total des engagements	273 M€	125	39	109				